

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (72)1144

Vol. 1972/0145

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(72) 1144 final

Bruxelles, le 29 septembre 1972.

RAPPORT

sur la situation de la production et de la commercialisation du houblon

Proposition d'un

REGLEMENT (CEE) DU CONSEIL

fixant, dans le secteur du houblon, le montant de l'aide aux producteurs au
titre de la récolte 1971

(présentée par la Commission au Conseil)

Rapport sur la situation de la production
et de la commercialisation du houblon et
proposition de règlement du Conseil fixant
le montant de l'aide aux producteurs valable
pour les superficies relatives à la récolte 1971

Le présent rapport est le premier que la Commission présente au Conseil conformément à l'article 11 du Règlement (CEE) n° 1696/71 du Conseil du 26 juillet 1971 portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon (1). Il comprend aussi les motivations de la proposition jointe de règlement du Conseil fixant le montant de l'aide aux producteurs conformément à l'article 12 du même règlement.

Ce rapport devait être présenté au Conseil avant le 30 avril 1972; cette échéance n'a pas pu être respectée par la Commission en raison des difficultés liées à la première année d'application du régime commun. Il convient particulièrement de rappeler que l'adoption du règlement de base précédait de moins d'un mois le début de la première récolte dont il prenait la charge et que les informations concernant cette récolte n'ont pas pu matériellement être recueillies dans la forme convenant à l'élaboration du présent rapport. A fortiori l'utilisation aux mêmes fins des données relatives aux récoltes précédentes a présenté de nombreuses difficultés.

Bien que regrettable en soi, notamment à l'égard des producteurs, ce retard n'apparaît pas cependant comporter de conséquences négatives pour l'économie du secteur dans la mesure où le règlement de base a retenu un système "a posteriori" d'aide aux producteurs. Le décalage de l'examen de la situation et de la décision d'aide à l'année suivant celle de la récolte a été retenu dans le but de laisser le marché se dérouler hors de l'influence d'une aide qui aurait été fixée auparavant. Le retard de quelques mois enregistré pour la première année n'apparaît pas dans ces conditions de nature à modifier substantiellement l'état des choses.

./.

(1) J.O. n° L 175 du 4.VIII.71, p.1

Une dernière remarque liminaire reste à faire et se relie aux difficultés concernant les informations chiffrées disponibles. Le présent rapport est partiellement basé sur des estimations dans les cas où le matériel statistique à caractère officiel fait encore défaut, il comporte certaines lacunes et les aspects concernant les marchés extérieurs devront être considérablement approfondis à l'avenir. La Commission estime cependant qu'il constitue une base suffisante d'appréciation pour le Conseil en ce qui concerne cette première fixation de l'aide aux producteurs dans le secteur du houblon.

A. SUPERFICIES PLANTEES EN HOUBLON

Les superficies plantées en houblon dans la Communauté, relativement stables jusqu'en 1963 (10/11.000 ha), ont atteint 17.300 ha en 1971 soit un accroissement de 60% par rapport à 1958. Cette augmentation a été particulièrement sensible en 1970 et 1971 et concerne l'Allemagne, principal producteur, dont les superficies sont passées de 8.700 ha en 1958 à 15.300 ha en 1971, soit 85% des superficies de la Communauté. Dans les deux autres Etats membres producteurs - Belgique et France - les superficies ont respectivement augmenté et diminué durant la même période (voir tableau A1).

L'évolution intervenue entre 1970 et 1971 mérite une analyse plus approfondie, détaillée par variété et région de production (voir tableau A2). Il apparaît que l'augmentation record de l'ordre de 2.600 ha, soit 17%, enregistrée en 1971 résulte presque totalement d'un accroissement des houblonnières allemandes. Plus précisément l'extension des superficies dans la zone de Hallertau (2.142 ha + 20%) joue le rôle principal et fait que cette seule région de production comprend maintenant un peu plus de 70% des houblonnières communautaires.

Dans cette région de Hallertau le détail par variété de cette évolution est disponible et ressort comme suit :

Variétés	1	2	3
	Superficies 1971 ha	dont nouvelles superficies ha	$\frac{2}{1-2}$ %
Hallertauer	7.273	232	+ 3%
Northern Brewer	3.496	1.185	+ 51%
Brewers Gold	1.177	588	+ 100%
Hersbrucker	535	101	+ 23%
Autres	<u>89</u>	<u>35</u>	<u>+ 65%</u>
Total	12.570	2.141	+ 20%

Ces chiffres démontrent nettement l'importance des nouvelles plantations (1) de variétés "riches" -- riches en principes amers par opposition aux variétés traditionnelles aromatiques -- à savoir Northern Brewer et Brewers Gold.

Dans le reste de la Communauté on peut relever des accroissements assez nets en valeur relative notamment :

- dans la région allemande du JURA (82 ha + 26%) sans que l'on puisse préciser s'il s'agit des variétés riches ou du traditionnel Hallertauer;
- dans le Nord de la France (40 ha + 16%) où l'accroissement porte sur les deux seules variétés riches cultivées (Brewers Gold et Northern Brewer) évolution compensée au cadre national par le recul des houblonnières alsaciennes.

B. RENDEMENT ET PRODUCTION (2)

Les rendements de la culture du houblon, très sensibles aux conditions climatiques et aux attaques de certaines maladies, varient selon les récoltes allant, pour la CEE, de 30 à 40 Ztr/ha. Les variations d'une année sur l'autre peuvent être très importantes et dépasser largement les 10%. Dans ces conditions il est impossible de se prononcer sur une tendance à long terme à une augmentation des rendements.

En ce qui concerne la récolte 1971, il est incontestable qu'elle a été marquée par un rendement exceptionnellement bas, à situer parmi les plus bas rendements enregistrés au cours des deux dernières décennies.

./.

- (1) superficies nouvellement plantées qui ne sont pas encore en pleine production
- (2) pour se conformer aux habitudes commerciales dans ce secteur, les données sont exprimées en quintaux de 50 kg, indiquées selon l'abréviation conventionnelle "Ztr".

Une réserve reste cependant à faire en ce qui concerne les rendements résultant de la simple lecture des statistiques globales. En effet, comme il a été déjà souligné, la récolte 1971 a été marquée par l'apparition de "nouvelles superficies" non encore en pleine production. Leur inclusion dans les statistiques globales constitue un abaissement du rendement par hectare de caractère artificiel puisque ces nouvelles plantations, qui représentent près de 15% des superficies totales n'ont donné en 1971 qu'un rendement de l'ordre du tiers de celui des superficies en pleine production. Ce phénomène exceptionnel a amené à l'élaboration pour cette récolte de données de rendements - et ultérieurement de recettes à l'hectare - faisant abstraction des "nouvelles superficies" et se rapportant exclusivement aux "superficies en pleine production". Même dans cette hypothèse de travail, le rendement de 35,0 Ztr/ha (1) atteint en 1971 se situe parmi les quatre plus bas rendements enregistrés au cours des quinze dernières années (tableau B1).

En fait le chiffre global pour la CEE couvre des situations diverses suivant les régions et les variétés; cette baisse exceptionnelle de rendement a été provoquée par une récolte exceptionnellement réduite:

- d'une part, de la variété Hallertauer dans la région d'Hallertau, dont le rendement n'a atteint que 32 Ztr/ha (1), en diminution de 1/3 par rapport à 1970 et de 1/4 par rapport à 1969 (tableau B3). Il convient de rappeler que les superficies en cause représentent la moitié des houblonnières de la Communauté,
- d'autre part, de la variété Strisselspalt traditionnellement cultivée en Alsace dont le rendement de 35 Ztr/ha est en recul de 17% par rapport à 1970 (tableau B6).

Pour les autres variétés on ne constate pas d'évolution défavorable en 1971 et même, en recalculant les rendements pour les seules surfaces en pleine production, des rendements plus élevés pour les variétés "riches" (tableaux B4, B5, B7 et B8).

./.

(1) rendement calculé pour les surfaces en pleine production

Quant à la production globale elle n'a atteint que 560.000 Ztr en recul de 8% par rapport à 1970 mais encore supérieure aux niveaux atteints de 1967 à 1969 en raison des augmentations de superficies intervenues en 1970.

C. PRIX ET RECETTES A L'HECTARE

La formation des prix pour la vente de la récolte 1971 peut être illustrée par les chiffres recueillis pour la région d'Hallertau pour les années 1970 et 1971 (tableau C 1). La très faible récolte 1971 obtenue pour la variété Hallertauer a eu pour conséquence qu'environ 15% des quantités dont la livraison était prévue par des "contrats conclus à l'avance" n'ont pu être fournies. Ces contrats qui, dans cette région et pour une récolte normale couvrent environ 80-85% de la production, sont en effet conclus en quantité sur la base d'un rendement forfaitaire à l'hectare presque toujours inférieur au rendement réalisé. Ce ne fut pas le cas pour la récolte 1971 et le manque dans les livraisons sous contrats a entraîné une très vive augmentation des prix sur le marché libre (ventes hors contrats conclus à l'avance) pour toutes les variétés et dans toutes les régions de production. Les niveaux de prix ont atteint alors plus de la moitié en plus et parfois près du double des prix inscrits dans les contrats conclus à l'avance.

En fait, cette flambée des prix sur le marché libre n'apportait aucune amélioration aux recettes des producteurs ayant enregistré des rendements exceptionnellement bas puisqu'ils n'étaient pas en mesure d'alimenter ce marché libre qui, pour l'Hallertauer de la région Hallertau, ne constituait finalement que 5% de la production totale. En revanche ces prix élevés avantageaient les variétés (Brewers Gold, Northern Brewer) et les régions de production (Aalst, Poperinge, Horsbrucker Gebirge) pour lesquelles le rendement à l'hectare était resté normal et/ou les quantités contractées à l'avance ne constituaient pas la majeure partie de la production.

Par ailleurs, une situation comparable à celle de l'Hallertauer dans la région d'Hallertau s'établissait en Alsace pour la variété Strisselspalt dont la quasi totalité de la production devait être réservée à la fourniture des contrats conclus à l'avance. Cette situation était encore aggravée par le fait qu'une partie de la récolte était encore couverte par des contrats conclus en 1968, pour la période 1968/73, à des niveaux de prix extrêmement bas (63 uc/Ztr)

qui avaient amené le gouvernement français à accorder dans le cadre national une aide pour les récoltes 1968 à 1970.

Ainsi que l'indique le règlement de base il a été procédé à la comparaison de la recette moyenne réalisée à l'ha pour la récolte 1971 et pour les récoltes précédentes. Les calculs ont été effectués, lorsque les éléments étaient disponibles, sur les cinq dernières récoltes mais dans de nombreux cas les résultats ne couvrent que les trois dernières récoltes, ou bien même, seul le chiffre de 1971 a pu être obtenu. Il convient en effet de souligner que l'analyse par variété requise par la différenciation de l'aide selon ce critère, comporte des difficultés parfois insurmontables en matière de rassemblement de données chiffrées effectuées "a posteriori". Ainsi, jusqu'au développement récent des variétés "riches" en Allemagne, tous les relevés de prix et enregistrements d'autres données effectués dans cet Etat membre s'entendaient par région de production, identifiée à la principale variété traditionnellement cultivée.

Les résultats des calculs concernant l'évolution des recettes moyennes à l'hectare sont fournis aux tableaux C2 à C9. Il

convient de noter que, comme pour les rendements, un calcul spécial a été effectué dans certains cas pour 1971 faisant apparaître la recette moyenne relative aux seules surfaces en pleine production, abstraction faite des "nouvelles superficies".

Les données fournies montrent un recul certain de la recette moyenne réalisée en 1971 pour l'ensemble de la production de houblon par rapport aux récoltes précédentes. Mais on relève que pour certaines variétés et régions de production les recettes réalisées en 1971 se sont au contraire inscrites en accroissement. Finalement dans une analyse sous l'angle variétal conforme au règlement de base il convient de relever les deux faits suivants :

- La recette moyenne réalisée en 1971 pour la variété Hallertauer (3.000uc/ha) est assez nettement inférieure à celle réalisée pour les trois dernières récoltes ainsi que - sur base d'estimations - probablement pour les dix dernières récoltes; cette baisse constitue le facteur essentiel de la diminution de la recette moyenne pour l'ensemble de la production, enregistrée en 1971. Encore doit-on relever que les producteurs de cette variété dans les régions d'Aalst et Poperinge ont pu profiter des prix élevés sur le marché libre et ont vu, au contraire, leur recette moyenne nettement progresser.
- La variété alsacienne Strisselspalt a vu sa situation se détériorer de manière particulièrement sensible puisque les effets des contrats à des niveaux de prix extrêmement bas conclus en 1968 et encore applicables ont été amplifiés par le bas rendement à l'hectare, seules des quantités minimes pouvant profiter des prix favorables pratiqués sur le marché libre. La recette moyenne réalisée en 1971 pour cette variété (2540 uc/ha) est la seule recette moyenne par variété se situant nettement en dessous de 3.000 uc/ha.

D. ECHANGES ET MARCHE EXTERIEUR

Une appréciation fondée sur les échanges dans le secteur du houblon demande une élaboration approfondie des chiffres disponibles dans les statistiques officielles, notamment selon les différents produits transformés et les années-campagne, élaboration qui n'a pu être effectuée pour le présent rapport. Les travaux actuellement effectués par l'O.S.C.E. devraient permettre d'aboutir prochainement à l'établissement d'un bilan d'approvisionnement dans ce secteur, actuellement inexistant et très difficilement concevable sur la base du seul matériel statistique existant.

Des tableaux repris en annexe (D1 et D2) on peut retenir que les échanges de houblon de la Communauté avec les pays tiers sont particulièrement actifs en raison des exigences qualitatives et variétales des utilisateurs qui caractérisent les échanges mondiaux de ce produit.

Les importations de houblon et de poudres (NDB 12.06) sont de l'ordre de 6.000 tonnes soit 20% de la production. Les exportations des mêmes produits leur sont un peu supérieures (8/9.000 tonnes). A ces chiffres pourraient être ajoutés ceux des échanges intracommunautaires, assez intenses, ainsi que les échanges d'extraits de houblon qui se soldent par un excédent d'exportation.

Au plan de la production, le recul des rendements dans la plupart des pays européens en 1971 n'a été que partiellement compensé par un certain accroissement de la production des Etats Unis (+ 34.000 Ztr.). La production mondiale pour la récolte 1971 (1.900.000 Ztr chiffre provisoire) s'inscrit donc en baisse de l'ordre de 8% par rapport à 1970.

La Communauté a cependant gardé sa place de premier producteur mondial - ainsi que de premier exportateur et importateur - précédant, avec 560.000 Ztr, les Etats Unis (450.000 Ztr.), le Royaume Uni (230.000 Ztr.) et la Tchécoslovaquie ($\pm$ 160.000 Ztr).

Le déficit de la récolte européenne en 1971 a plutôt accentué la tendance à la hausse des prix sur le marché international constatée depuis 1969. La plus grande partie des récoltes 1972 et 1973 des principaux pays producteurs étant couverte par des contrats conclus à l'avance, les perspectives du marché apparaissent donc, sous cet angle et sauf imprévu, généralement satisfaisantes.

E. CONCLUSIONS ET PROPOSITION DE FIXATION DE L'AIDE AUX PRODUCTEURS

Le règlement de base indique que le Conseil, en fixant l'aide, tout en visant à la réalisation d'un revenu équitable pour les producteurs, doit tenir compte d'une série de facteurs et notamment de la tendance prévisible du marché dans la Communauté et de l'évolution du marché extérieur. A cet égard il apparaît utile de répertorier les différents éléments pouvant jouer un rôle dans cette évolution.

Parmi les éléments positifs on peut relever :

- l'augmentation constante et relativement régulière de la production de bière tant dans la Communauté qu'au plan mondial;
- la tendance à l'augmentation des prix constatée dans les contrats passés à l'avance et dans les échanges internationaux;
- l'appréciation favorable de la qualité du houblon de la Communauté et les bons résultats qu'il obtient sur le marché international; la mise en application d'une procédure communautaire de certification d'indication de provenance, attendue pour la récolte 1973, devrait encore améliorer cette situation.

Parmi les éléments négatifs on doit noter :

- la tendance toujours possible vers une nouvelle diminution du taux de houblonnage des bières (quantité de houblon utilisée par hl. de bière);
- les progrès des recherches concernant certains produits élaborés à partir du houblon qui, si leur utilisation était autorisée, pourraient entraîner une diminution brutale de la quantité de houblon (houblon en cônes) nécessaire pour la fabrication d'un hectolitre de bière;
- les intentions difficilement prévisibles des brasseurs quant à leur choix sur les types de houblon utilisés (variétés "riches" ou "aromatiques") et sur la nature des produits employés (houblon en cônes, poudres ou extraits);
- l'augmentation des superficies intervenue en 1971, particulièrement en Allemagne, ces nouvelles plantations devant entraîner, en année normale lorsqu'elles entreront en pleine production, un accroissement immédiat de l'offre de l'ordre de 100.000 Ztr soit plus de 15% de la production communautaire et 5% de la production mondiale. Dans ces conditions il apparaît qu'un nouvel accroissement des plantations, au moins en 1973, ne serait pas un élément positif pour la bonne tenue du marché et pourrait engendrer le risque de création d'excédents structurels et des perturbations dans la structure de l'approvisionnement.

Finalement, compte tenu de l'ensemble des éléments d'appréciation figurant au présent rapport, la Commission propose au Conseil l'octroi d'une aide aux producteurs au sens de l'article 12 du règlement de base pour les variétés Hallertauer et Strisselspalt pour lesquelles la recette moyenne à l'hectare réalisée en 1971 a connu un fléchissement marqué par rapport aux recettes réalisées pour les récoltes précédentes.

S'agissant du montant de cette aide, une certaine prudence lui est apparu s'imposer afin que la nouvelle organisation commune des marchés dans ce secteur n'introduise pas un élément pouvant jouer dans le sens d'un déséquilibre entre l'offre et la demande sur ce marché très sensible. C'est pourquoi la Commission, compte tenu des considérations développées dans la partie C du présent rapport (page I/7), propose de fixer le montant de cette aide

- pour la variété Hallertauer à 250 uc/ha
- pour la variété Strisselspalt à 550 uc/ha.

Dans la pratique ces montants correspondent approximativement à une compensation de rendement de l'ordre de 3 Ztr/ha à laquelle vient s'ajouter, pour le Strisselspalt, une compensation de prix - en liaison avec les contrats à bas prix - de l'ordre de 10 uc/Ztr. Ces compensations, compte tenu des recettes réalisées au cours des dernières années, devraient contribuer, de l'avis de la Commission, à la réalisation d'un revenu équitable pour ces deux variétés.

Note financière concernant le règlement
fixant, dans le secteur du houblon, le montant
de l'aide aux producteurs au titre de la récolte 1971

1. L'organisation commune des marchés dans le secteur du houblon, qui est entrée en vigueur le 7 août 1971, prévoit que les dispositions concernant l'aide pour le houblon sont applicables, pour la première fois, à la récolte 1971. La fixation du montant de l'aide fait l'objet d'une décision du Conseil, après la commercialisation du produit, au courant de l'année qui suit celle de la récolte. Selon les dispositions de l'article 12 du règlement de base houblon (Règlement (CEE) n° 1696/71) l'aide est fixée en tenant compte :

- de la recette moyenne réalisée comparée aux recettes moyennes réalisées pour les récoltes précédentes,
- de la situation et de la tendance prévisible du marché dans la Communauté,
- de l'évolution du marché extérieur ainsi que celle des prix dans les échanges internationaux.

La présente proposition a pour but de fixer l'aide pour certaines variétés de houblon de la récolte 1971.

2. Sur la base du rapport sur la situation de la production et de la commercialisation du houblon ainsi que des critères énumérés ci-dessus, la Commission propose d'octroyer l'aide à deux variétés de houblon qui représentent $\pm 52\%$ de la superficie de houblon planté dans la Communauté.

L'incidence financière de l'aide proposée pour la récolte 1971 se chiffre comme suit :

Variété	Superficie estimée (en ha)	Aide/ha proposée	Dépenses prévisibles
Hallertauer	8.543	250 uc.	2.135.750 uc.
Strisselspalt	615	550 uc.	<u>338.250 uc.</u>
			2.474.000 uc.

3. Concernant la mise en oeuvre au point de vue financier, il y a lieu de signaler que le règlement (CEE) n° 1350/72 prévoit à son article 2 paragraphe 1 que la demande d'aide est présentée par le producteur dans un délai de cinq mois à partir du jour de la publication au Journal officiel du règlement fixant le montant de l'aide. De ce fait on peut prévoir que les paiements de l'aide pour la récolte 1971 auront lieu dans les derniers mois de 1972 et les premiers mois de 1973. En conséquence, le montant total de l'aide pour la récolte 1971 ($\pm$ 2,5mil. d'unités de compte) sera pour une partie imputé au budget 1972 des Communautés européennes (article 740), le solde étant imputé au budget 1973.

Proposition de
RÈGLEMENT (CEE) DU CONSEIL

fixant, dans le secteur du houblon, le montant de l'aide
aux producteurs au titre de la récolte 1971

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et
notamment son article 43,

vu le règlement (CEE) n° 1696/71 du Conseil, du 26 juillet 1971,
portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon (1), et
notamment son article 12 paragraphe 5,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis du Parlement européen,

considérant que l'article 12 du règlement (CEE) n° 1696/71 prévoit
la possibilité d'accorder une aide ^{aux} producteurs de houblon permettant la réa-
lisation d'un revenu équitable; que le montant de cette aide est fixé par
hectare et différencié en fonction des variétés en tenant compte de la recette
moyenne réalisée comparée aux recettes moyennes réalisées pour les récoltes
précédentes et de la situation des marchés et de l'évolution des prix;

(1) J.O. n° L 175 du 4.8.1972, p.1

considérant que l'examen des résultats de la récolte 1971 conduit à fixer une aide pour les variétés Hallertauer et Strisselspalt;

A ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :

Article unique

Pour la récolte de 1971, il est accordé une aide aux producteurs de houblon des variétés Hallertauer et Strisselspalt. Cette aide est fixée à :

- 250 unités de compte par hectare pour la variété Hallertauer,
- 550 unités de compte par hectare pour la variété Strisselspalt.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Fait à

Par le Conseil
Le Président,

Tableau A 1

Tabelle A 1

Evolution des superficies, du rendement et de la production de houblon dans la C.E.E.

Entwicklung der Flächen, Erträge und der Erzeugung von Hopfen in der EWG

PAYS/LAND	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
	<u>SUPERFICIES (100 ha) FLÄCHEN</u>													
Allemagne/Deutschld.	8,7	8,7	8,4	8,2	8,4	9,1	9,6	10,4	11,0	11,6	11,8	11,8	12,3	13,4
France/Frankreich	1,4	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,1	1,0	1,0
Belgique/Belgien	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
C.E.E./EWG	10,7	10,7	10,3	10,0	10,3	11,0	11,6	12,4	13,1	13,7	14,1	13,7	14,8	17,4
	<u>RENDEMENT (50 kg/ha) ERTRÄGE</u>													
Allemagne/Deutschld.	39,6	41,2	38,6	31,4	36,6	39,8	38,4	35,0	31,8	38,6	37,2	38,6	41,8	31,4
France/Frankreich	31,4	36,6	42,0	34,2	27,2	38,0	38,2	33,2	41,8	35,0	30,0	32,8	34,2	34,4
Belgique/Belgien	37,6	34,2	34,2	27,4	29,6	34,8	34,4	42,4	31,8	32,8	33,8	38,6	35,0	37,2
C.E.E./EWG	38,6	40,2	38,4	31,4	35,0	39,4	38,2	35,2	32,8	37,8	36,4	38,2	40,8	31,8
	<u>PRODUCTION (1000 x 50 kg) ERZEUGUNG</u>													
Allemagne/Deutschld.	346	360	324	258	308	362	368	364	350	448	440	456	534	482
France/Frankreich	44	48	50	38	32	46	48	40	52	42	40	34	34	34
Belgique/Belgien	22	22	22	18	20	26	26	34	26	30	32	36	34	38
C.E.E./EWG	412	430	396	314	360	434	442	438	428	520	512	526	602	554

Source: O.S.C.E.
Quelle: S.A.E.G.

Tableau A2 : SUPERFICIES PLANTEES EN HOUBLON EN 1971 PAR VARIÉTÉ ET RÉGION DE PRODUCTION

Tabelle A2 : MIT HOPFEN BEPFLANZTE FLÄCHEN 1971, NACH SORTE UND ERZEUGUNGSGEBIET

ha

Variétés Sorten	Hallertauer	Northern Brewer	Brewers Gold	Hersbrucker	Spalter	Strisselspalt	Tettnanger	Record	Saaz	Autres / Andere	Total / Ingesamt dont davon nouvelles / Jung- super- flächen ficies (1)	Superficies 1970 Flächen 1970	
Régions de production Erzeugungsgebiete													
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND													
Hallertau	7273	3496	1177	535	-	-	-	-	-	90	12571	2142 ^{*)} (2)	10.166
Spalt	405	3	9	-	582	-	-	-	-	12	1011	48	978
Hersbrucker Gebirge	162	25	3	100	-	-	-	-	-	(- 6)	364	27	341
Jura	286	34	41	19	-	-	-	-	-	1	381	82	311
Tettnang	244	-	-	10	100	-	587	-	-	49	990	51	941
Württemberg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11(3)	11	-	11
Baden	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	18	-	18
Pfalz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15(3)	15	2	13
total Ingesamt	8370	3558	1230	744	682	-	605	-	-	172	15361	2352	12.779
FRANCE													
Alsace	-	6	8	-	-	615	-	73	-	-	702	-	741
Bourgogne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78(3)	78	-	79
Nord	-	125	160	-	-	-	-	-	-	-	285	-	245
total Ingesamt	-	131	168	-	-	615	-	73	-	78	1065	-	1.065
BELGIQUE/BELGIE													
Aalst	110	96	35	-	-	-	-	32	42	-	315	-	288
Peperinge	63	382	345	-	-	-	-	-	-	-	790	-	778
Vodelée	-	6	-	-	-	-	6	-	7	12	33	-	31
total Ingesamt	173	486	380	-	-	-	6	32	49	12	1138	-	1.097
CEE/EWG	8.543	4.175	1.778	744	682	615	611	105	49	262	17.564	-	14.941

(1) Superficies nouvellement plantées et pas encore en pleine production
Noch nicht in voller Erzeugung stehende Jungflächen

(2) dont/davon Hallertauer 232 ha; Northern Brewer 1185 ha; Brewers Gold 580 ha; Hersbrucker Spät 101 ha; autres/andere 35 ha.

(3) non spécifié / nicht näher benannt

Source : Communications des Etats membres et données professionnelles *)
Quelle : Mitteilungen der Mitgliedstaaten und der Berufsorganisationen *)

Tableau B1 : EVOLUTION DES RENDEMENTS PAR ETAT-MEMBRE

Tabelle B1 : ENTWICKLUNG DER ERTRÄGE NACH MITGLIEDSTAATEN

Ztr 50kg/ha

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1971 sur base des surfaces en pleine production	1971 auf Grund- lage der in voller Erzeugung stehenden Flächen
Allemagne	31,8	38,5	37,3	38,6	41,8	31,4	35,0	
France	41,8	35,0	30,0(1)	32,8(1)	34,2	34,4		
Belgique	31,8	32,8	33,8	38,6	35,0	37,2		
CEE/EWG	32,8	37,8	36,4	38,2	40,8	31,8	34,6	

(1) récolte partiellement détruite par la grêle / Ernte durch Hagel teilweise vernichtet

Source : OSCE et données professionnelles

Quelle : SAEG und Berufsorganisationen

Tableau B2 : EVOLUTION DES RENDEMENTS EN RF D'ALLEMAGNE PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION

Tabelle B2 : ENTWICKLUNG DER ERTRÄGE IN DER BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND NACH HAUPTANBAUGEBIETEN

Ztr 50kg/ha

Hallertau	31,9	39,7	38,7	39,2	42,9	31,4	35,5
Spalt	30,8	32,2	34,6	31,8	35,1	29,0	
Hersbruck	27,0	31,6	27,9	35,8	38,1	31,6	
Jura	29,7	37,9	39,4	36,5	38,8	28,7	
Tettnang	33,5	38,9	34,1	42,6	40,1	35,3	
Allemagne	31,8	38,5	37,3	38,6	41,8	31,4	35,0

Source : Communication de la R.F. d'Allemagne ; données professionnelles

Quelle : Mitteilung der Bundesrepublik Deutschland; Berufsorganisationen

Tableau B3 : EVOLUTION DES RENDEMENTS POUR LA VARIÉTÉ "HALLERTAUE" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION

Tabelle B3 : ENTWICKLUNG DER ERTRÄGE FÜR DIE SORTE "HALLERTAUE" NACH HAUPTANBAUGEBIETEN

Ztr 50kg/ha

Hallertau	39,2	42,5	46,9	31,4	32,1
Autres régions/andere deutsche allmandes Gebiete				29,0	
Aalst	31,0	38,0	35,0	37,0	
Poperinge	23,0	40,0	37,0	40,0	
CEE / EWG	38,9	42,3	46,7	31,4	32,2

Source : Communications des Etats membres; données professionnelles

Quelle: Mitteilung der Mitgliedstaaten; Berufsorganisationen

Tableau B4 : EVOLUTION DES RENDEMENTS POUR LA VARIETE "NORTHERN BREWER" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION
 Tabelle B4 : ENTWICKLUNG DER ERTRAEGE FUER DIE SORTE "NORTHERN BREWER" NACH HAUPTANBAUGEBIET

Ztr 50kg/ha

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1971 sur base des surfaces en pleine production	1971 auf Grund- lage der in voller Erzeugung stehenden Flächen
Hallertau			31,3	25,0	30,3	28,0	38,9	
Autres régions/andere deutsche allemandes Gebiete						21,0		
Nord France	33,1	32,9	32,8	35,0	33,2	29,1		
Aalst			38,0	32,0	32,0	35,0		
Poperinge			33,0	33,0	34,0	36,0		
CEE/EWG			32,3	27,1	30,9	28,9	37,8	

Tableau B5 : EVOLUTION DES RENDEMENTS POUR LA VARIETE "BREWERS GOLD" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION
 Tabelle B5 : ENTWICKLUNG DER ERTRAEGE FUER DIE SORTE "BREWERS GOLD" NACH HAUPTANBAUGEBIET

Ztr 50kg/ha

Hallertau			33,3	34,5	42,4	42,5	59,4
Autres régions/andere deutsche allemandes Gebiete							
Nord France	50,1	49,0	48,3	51,2	46,7	42,5	
Aalst			40,0	42,0	40,0	46,0	
Poperinge			40,0	47,0	47,0	44,0	
CEE/EWG			39,7	42,6	44,3	42,8	51,6

Tableau B6 : EVOLUTION DES RENDEMENTS POUR LA VARIETE "STRISSELSPALT"
 Tabelle B6 : ENTWICKLUNG DER ERTRAEGE FUER DIE SORTE "STRISSELSPALT"

Ztr 50kg/ha

Alsace- CEE	42,2	35,7	33,3(1)	35,8(1)	42,1	34,7
(1) récolte partiellement détruite par la grêle Ernte durch Hagel teilweise vernichtet						

Tableau B7 : EVOLUTION DES RENDEMENTS POUR LA VARIETE "RECORD" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION
 Tabelle B7 : ENTWICKLUNG DER ERTRAEGE FUER DIE SORTE "RECORD" NACH HAUPTANBAUGEBIET

Ztr 50kg/ha

Alsace	34,0	30,5	30,5	30,7	35,2	30,8
Aalst			38,0	42,0	38,0	42,0
CEE/EWG			33,8	34,7	36,1	34,2

TABLEAU B8 : EVOLUTION DES RENDEMENTS POUR LA VARIETE "SAAZ"
 Tabelle B8 : ENTWICKLUNG DER ERTRAEGE FUER DIE SORTE "SAAZ"

Ztr 50kg/ha

Aalst • Vodelés •						
CEE/EWG			26,0	34,0	30,0	29,9

Tableau C1 : VENTES DANS LA REGION DE HALLERTAU SELON LE MODE DE VENTE ET LES PRINCIPALES VARIETES 1970-1971

Tabelle C1 : VERKAUFE IN DEM GEBIET HALLERTAU NACH VERKAUFSART UND DEN WICHTIGSTEN SORTEN 1970 - 1971

Variétés /Sorten	RECOLTE 1970 ERNTE				RECOLTE 1971 ERNTE			
	Ventés sous contrats		Ventés hors contrats		Ventés sous contrats		Ventés hors contrats	
	Verkäufe Vertragshopfen Q	P	Verkäufe Freihopfen Q	P	Verkäufe Vertragshopfen Q	P	Verkäufe Freihopfen Q	P
Hallertauer	292.000	340	83.000	380	215.000	329	12.000	571
Northern Brewer	40.000	350	8.000	443	85.000	335	13.000	576
Brewers Gold	8.000	300	4.000	400	29.000	294	21.000	580

Q = quantités en Ztr (50kg) / Menge in Ztr (50 kg)

P = prix en DM/Ztr / Preis in DM/Ztr

Source : Communication des Etats membres et données professionnelles

Quelle : Mitteilung der Mitgliedstaaten und Berufsorganisationen

Tableau C2 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE EN RF D'ALLEMAGNE PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION

Tabelle C2 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE IN DER BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND NACH HAUPTANBAUGEBIET

							uc/ha	RE/ha
	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Sur base des surfaces en pleine production 1971	auf Grundlage der in voller Erzeu- gung stehenden Flächen 1971
Hallertau	3275	3625	3325	3686	4072	3078	3360	
Spalt	3850	2975	3040	3556	4110	3407		
Hersbrück	2700	1975	1758	3361	3361	3790		
Jura	3350	3700	3610	4057	4057	3229		
Tettinang	4600	3900	3408	4625	4625	4176		
R.F.d'Allemagne	3375	3513	3278	4087	4087	3187		

Source : Données professionnelles (1966 - 1970) et Communication de la R.F. d'Allemagne (1971)

Quelle : Berufsorganisationen (1966 - 1970) und Mitteilung der Bundesrepublik Deutschland (1971)

Tableau C3 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE POUR LA VARIETE "HALLERTAUE" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION

Tabelle C3 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE FÜR DIE SORTE "HALLERTAUE" NACH HAUPTANBAUGEBIET

							uc/ha	RE/ha
Hallertau			3429	4064	4519	2914	2989	
Autres régions/andere deutsche allemandes Gebiete						3500		
Aalst			1984	3135	3395	4755		
Poperinge			1466	3250	3507	5040		
CEE/EWG			3391	4043	4495	2960	3033	

Source : Données professionnelles et Communications des Etats membres

Quelle : Berufsorganisationen und Mitteilungen der Mitgliedstaaten

TABLEAU C4 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE POUR LA VARIETE "NORTHERN BREWER" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION
 TABELLE C4 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE FUER DIE SORTE "NORTHERN BREWER" NACH HAUPTANBAUGEBIET

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	uc/ha Sur base des surfaces en pleine production 1971	RE/ha auf Grundlage der in voller Erzeu- gung stehenden Flächen 1971
Hallertau			2737	2425	2938	2811	3707	
Autres régions/andere deutsche allemandes Gebiete						2583		
Nord France	3088	2867	2956	2899	3050	2488		
Aalst			3724	3104	3898	4505		
Poperinge			2346	3022	3536	4248		
CEE/ENG			2716	2574	2940	2970	3736	

TABLEAU C5 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE POUR LA VARIETE "BREWERS GOLD" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION
 TABELLE C5 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE FUER DIE SORTE "BREWERS GOLD" NACH HAUPTANBAUGEBIET

							uc/ha	RE/ha
Hallertau			2500	2780	3595	4807	6498	
Autres régions/andere deutsche allemandes Gebiete								
Nord France	4624	4126	4108	4174	3869	3321		
Aalst			2160	3234	3560	5221		
Poperinge			2280	3499	3666	4452		
CEE/ENG			2647	3312	3714	4600	5370	

TABLEAU C6 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE POUR LA VARIETE "STRISSELSPALT"
 TABELLE C6 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE FUER DIE SORTE "STRISSELSPALT"

							uc/ha	RE/ha
Alsace : CEE	3928	3071	2837(1)	2731(1)	3215	2540		

(1) récolte partiellement détruite par le grêle
 Ernte teilweise durch Hagel vernichtet

TABLEAU C7 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE POUR LA VARIETE "RECORD" PAR PRINCIPALE REGION DE PRODUCTION
 TABELLE C7 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE FUER DIE SORTE "RECORD" NACH HAUPTANBAUGEBIET

							uc/ha	RE/ha
Alsace	3305	2626	2718	2516	2921	1892		
Aalst			2660	4360	4864	5343		
CEE/ENG			2693	3165	3517	2944		

TABLEAU C8 : EVOLUTION DES RECETTES A L'HECTARE POUR LA VARIETE "SAAZ"
 TABELLE C8 : ENTWICKLUNG DER HEKTAR-ERTRAGSERLOESE FUER DIE SORTE "SAAZ"

							uc/ha	RE/ha
Aalst + Vadelée-CEE/ENG			2197	3468	3555	4100		

TABLEAU C9 : EVOLUTION DES RECETTES MOYENNES A L'HECTARE DANS LA CEE SELON LES PRINCIPALES VARIETES
 TABELLE C9 : ENTWICKLUNG DER DURCHSCHNITTLICHEN HEKTAR-ERTRAGSERLOESE IN DER EWG NACH DEN WICHTIGSTEN SORTEN

					uc/ha	RE/ha
	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	Sur base des surfaces en pleine production <u>1971</u>	auf Grundlage der in voller Erzeugung stehenden Flächen 1971
Hallertauer	3391	4043	4495	2960	3033	
Northern Brewer	2716	2574	2940	2970	3736	
Brewers Gold	2647	3312	3714	4600	5370	
Hersbrucker	-	-	-	3382		
Spalter	-	-	-	3520		
Strisselspalt	2837(1)	2731(1)	3215	2540		
Tettnanger	-	-	-	4154		
Record	2693	3165	3517	2944		
Saaz	2197	3468	3555	4100		
Moyenne CEE/EWG	3222	3604	3978	3213	3444	

(1) Récolte partiellement détruite par la grêle;
 Ernte teilweise durch Hagel vernichtet

Tableaux C 4 - C 9 : Source : Communications des Etats membres et données professionnelles
 Tabellen C 4 - C 9 : Quelle : Mitteilungen der Mitgliedstaaten und der Berufsorganisationen

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE HOUBLON (Cônes et lupuline) ET DES SUCS ET EXTRAITS DE HOUBLON
EINFÜHREN UND AUSFÜHREN VON HOPFEN (Blütenzapfen und Hopfenmehl) UND SAFT UND AUSZUG VON HOPFEN

Tableau D 1
Tabelle D 1
Tonnen/ tonnes

Import. houblon Einfuhr Hopfen	DEUT			FRAN			ITAL			NDRL			U.E.B.L.			CEE		
	Mo(1)	In 1)	Ex 1)	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex
1966	5.417	1.126	4.291	1.086	455	631	724	477	247	645	82	563	1.419	266	1.153	9.291	2.406	6.885
1967	5.545	992	4.553	1.001	613	388	1.032	643	389	496	174	322	1.789	319	1.469	9.863	2.741	7.121
1968	4.070	986	3.032	1.212	725	487	530	350	180	382	111	271	1.696	286	1.410	7.837	2.458	5.380
1969	4.909	1.484	3.425	763	449	313	431	279	153	360	161	199	1.707	340	1.367	8.170	2.713	5.457
1970	4.854	1.454	3.410	1.520	726	794	583	375	208	188	136	52	1.561	433	1.127	8.716	3.124	5.591
1971	5.852	1.703	4.159	903	547	356	381	299	83	204	152	53	2.591	615	1.976	9.941	3.316	6.627
Export. houblon Ausfuhr Hopfen																		
1966	5.327	983	4.344	913	768	145	3	1	2	31	30	1	795	558	237	7.069	2.340	4.729
1967	6.356	1.590	4.766	1.106	897	220	-	-	-	3	-	3	999	740	260	8.464	3.217	5.249
1968	8.837	1.552	7.286	846	685	161	2	2	-	12	12	-	1.429	838	591	11.126	3.089	8.038
1969	7.319	961	6.358	1.410	1.309	101	-	-	-	5	5	-	1.107	706	401	9.841	2.981	6.860
1970	8.882	1.226	7.656	1.628	1.476	152	-	-	-	-	-	-	1.338	900	438	11.848	3.602	8.246
1971	9.423	1.314	8.109	1.348	1.085	263	-	-	-	9	8	1	1.470	1.120	350	12.250	3.527	8.723

1) Mo = Monde / Welt

In = Intra-CEE (Etats membres) / (Mitgliedstaaten)

Ex = Extra-CEE (Pays tiers) / (Dritte Länder)

Source/Quelle: NIMEXE 12 06.00 • 13 03.16

Tableau D 2
Tabelle D 2

Import. Extraits	DEUT			FRAN			ITAL			NDRL			U.E.B.L.			CEE		
	Mo 1)	In 1)	Ex 1)	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex	Mo	In	Ex
1966	30	1	29	166	164	2	67	62	5	80	39	41	24	15	9	367	281	86
1967	5	-	5	192	192	-	87	86	2	118	78	40	55	37	18	457	393	65
1968	6	-	6	180	179	2	104	103	2	179	65	114	50	43	6	519	390	130
1969	21	1	20	205	205	-	98	98	-	220	131	88	31	17	14	575	452	122
1970	15	2	13	308	308	-	144	141	3	278	94	184	32	29	3	777	574	203
1971	42	1	41	278	278	-	166	164	2	348	280	69	41	40	1	875	763	113
Export. Extraits																		
Ausfuhr Auszüge																		
1966	568	273	295	8	-	-	-	-	-	-	-	-	9	3	6	585	276	309
1967	697	378	319	8	1	7	-	-	-	11	10	1	23	19	5	739	408	332
1968	855	447	408	13	-	13	-	-	-	2	-	2	25	11	14	895	458	437
1969	787	387	400	16	-	16	18	16	2	5	2	3	61	28	33	887	433	454
1970	1.027	478	550	34	-	34	-	-	-	11	-	11	34	16	18	1.106	494	613
1971	1.546	735	811	35	11	24	-	-	-	10	-	10	49	15	34	1.640	761	879

1) Mo = Monde / Welt

In = Intra-CEE (Etats membres) / (Mitgliedstaaten)

Ex = Extra-CEE (Pays tiers) / (Dritte Länder)

Source/Quelle : NIMEXE 12 06.00 • 13 03.16